



Pension alimentaire et secours

Par **dadou_old**, le 12/06/2007 à 11:14

Bonjour, rnj'ai un petit problème que je n'arrive pas à résoudre. Je suis en instance de divorce et les mesures prov. sont GARDE ALTERNE +150€ de PA pour entretien.... + 100€ de Secours. J'ai un salaire de 1500€ et mon épouse 1000€.rnMon épouse me réclame la moitié des frais de cantine quand il est chez moi + les frais de lunettes non remboursés+ les frais médicaux non remboursés et quelle a déboursées+ les vacances en été+ les frais inscription au tennis+les frais d'orthodontie non remboursés+ les frais de psy+ les avances sur frais médicaux soit orthophonie+ orthoptiste. rnrnMon avocat me dit que c'est exagéré mais ne me dit pas ce qui faut faire. rnJe suis perdu que dois-je faire payer ou ne pas payerrnrnmerci de votre réponsernrnolivier

Par **Christelle_old**, le 12/06/2007 à 15:51

Bonjour,rnrnVous versez une pension alimentaire. Donc vous pouvez considérer que vous payez déjà ce qui est courant vêtement, tennis, alimentation..). Pour les frais un peu exceptionnels, tels les lunettes ou l'orthodontiste, oui cela ça semble raisonnable de le payer. Mais la moitié seulement...rnrnLes vacances d'été sûrement pas. Vous payez quand ils ont avec vous, elle paye quand ils sont avec elle.

Par **dadou_old**, le 12/06/2007 à 15:57

bONJOUR, rnOui mais je suis en garde alternée donc elle veut en plus de la pension partager tous les autres frais comme en le fait habituellement en GA.rnDois je saisir le juge afin qu'il me

donne plus de precisions car là dessus elle me harceller
merci beaucoup
nolivier